



## L'atelier / 47, rue du Refuge à Carpentras

### CONVENTION D'OCCUPATION DE L'ATELEIR

#### Entre :

l'association Art et vie de la rue située au 36, rue des frères Laurens représentée par Mme Magalie Marquès Maisonnave présidente de l'association.

#### Et :

Nom et prénom :

Demeurant à :

#### Il est convenu ce qui suit :

##### 1. Objet

L'association Art & Vie met à disposition de l'Artiste une galerie avec son espace d'exposition situé au 47, rue du refuge à Carpentras pour une durée de **deux mois**, en contrepartie d'une participation aux ateliers enfants de l'association.

##### 2. Durée

L'exposition se déroulera **du** : **au**

##### 3. Conditions financières

Aucune participation ou pourcentage n'est demandé

##### 4. Organisation du vernissage

Le vernissage de l'exposition est à la charge exclusive de l'Artiste, incluant les frais de restauration et de logistique associés.

##### 5. Communication

La Galerie s'engage à assurer la promotion de l'exposition via ses canaux habituels (affiches, invitations papier, réseaux sociaux, site web, affichage, etc.).

##### 6. Responsabilités

- L'Artiste est responsable de l'installation et du démontage de ses œuvres.

Centre culturel civique et solidaire (Association culturelle loi 1901),

36 Rue des frères Laurens 84200 Carpentras

contact@artetvie.org > www.artetvie.org > 04 90 60 69 54

Siret : 442 310 033 00026- APE : 9499Z

Association non assujettie à la TVA Article 293B

Modifié par LOI n°2009-1674 du 30 Décembre 2009 - art.18 (V)

- L'association ne pourra être tenue responsable des éventuels dommages ou vols des œuvres exposées. Il est recommandé à l'Artiste de souscrire une assurance si nécessaire.
- Il devra fournir à l'association une attestation de responsabilité civile.

## **7. Vente des œuvres**

L'Artiste gère directement la vente de ses œuvres et conserve l'intégralité des produits vendus. Aucune commission ne sera prélevée par l'association.

## **8. Ouverture de la galerie**

La garde de la galerie sera réalisée par l'association Art et vie de la rue :  
**Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h15 à 16h15.**

## **9. Travail avec les enfants**

L'association s'engage à participer et animer au moins 1 atelier auprès des jeunes de l'association.

## **10. Résiliation**

En cas d'annulation aucun recours ne pourra être fait à l'association.

**Fait à Carpentras le :**

**Signature du directeur :**  
**José Puchalt**

**Signature de l'Artiste**